



Règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs 2026/2027

Centre Social Rural de Lamorlaye

87, avenue de la Libération

60260 LAMORLAYE

03.44.21.10.71

SIRET : 502 655 699 00010 – CODE APE : 8899B



Sommaire

Préambule	Page 1
Accueil et période d'ouverture	Page 1
Modalités d'inscription	Page 2
Horaires et fonctionnement	Page 4
Absence et retard	Page 6
Tarification et paiement	Page 7
Santé	Page 13
Sécurité	Page 14
Vêtements et objets	Page 14
Obligations et responsabilités	Page 14
Recours	Page 15

Préambule

L'Association du Centre Social Rural de Lamorlaye organise un accueil de loisirs – périscolaire - mercredis loisirs – petites vacances et vacances d'été au sein de sa structure située au **87, avenue de la Libération - 60260 LAMORLAYE**.

Ces accueils collectifs de mineurs sont placés sous l'autorité du préfet. Le cadre législatif des Accueils Collectifs de Mineurs est fixé par les articles L 227-1 à L 227-12 du code de l'Action Sociale et des Familles et les articles L 2324-1 à 4 du code de la santé publique.

L'accueil collectif de mineurs est habilité **par la Direction des services Départementaux de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (DSDEN)**. Il est soumis à la réglementation et aux obligations spécifiques aux accueils d'enfants mineurs.

Le règlement intérieur est un outil de communication qui permet d'informer les parents sur les conditions de fonctionnement des accueils et qui définit les notions de responsabilité incombant à chacun (organisateurs, parents, enfants, animateurs). Il est communiqué à chaque famille et affiché de manière permanente dans les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Ses modifications relèvent de la compétence du Conseil d'Administration de l'Association. Le responsable légal, tout comme l'équipe d'animation, doit en prendre connaissance et s'y conformer.

Accueil et période d'ouverture

L'Accueil Collectif de Mineurs est ouvert à tous les enfants scolarisés ou domiciliés sur la commune de Lamorlaye de la maternelle au CM2.

Pour **les accueils du mercredi et les vacances scolaires**, selon les disponibilités du service, les enfants domiciliés ou scolarisés sur la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, ainsi que les enfants en vacances chez un proche domicilié à Lamorlaye peuvent être accueillis **uniquement** selon les disponibilités du service et **sous conditions tarifaires « hors commune »**.

Calendrier d'ouverture Année scolaire 2026/2027 (Sauf si changement du calendrier scolaire par les autorités spécifiques)

- **Le périscolaire** est ouvert tous les jours d'école du 1 septembre 2026 au 2 juillet 2027.
- **Les mercredis** sont ouverts toute l'année scolaire du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027.
- **Toutes les vacances scolaires sauf 1 semaine à Noël.**

Fermeture de la structure 2026/2027

- Tous les jours fériés.
- Une semaine aux vacances de Noël : du vendredi 25 décembre 2026 au samedi 2 janvier 2027 inclus.
- Pont de l'Ascension : du jeudi 6 mai 2027 au samedi 8 mai 2027 inclus

Pour les vacances d'été 2027, les dates et fonctionnement vous seront communiquées au mois de février 2027

Modalités d'inscription

L'adhésion à l'association

L'inscription d'une famille à l'Accueil Collectif de Mineurs est conditionnée à l'adhésion et, est valable pour l'année scolaire soit du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Elle est demandée à toutes les familles fréquentant le service, quelle que soit la date de leur première inscription. Pour l'année scolaire 2025/2026, son montant est de 2 € par famille **et doit être versé au moment de la dépose du dossier.**

Dossier d'inscription

Pour pouvoir accepter vos enfants, nous sommes légalement obligés de recevoir un dossier d'inscription **complet.**

Si c'est votre 1^{ère} inscription, un rendez-vous est obligatoire auprès du secrétariat enfance.

Le retour du dossier se fait soit par mail (uniquement en format PDF), soit déposé au Centre Social accompagné des documents demandés (**copie des pages de vaccins et photo d'identité obligatoires**).

Précisions sur l'autorité parentale : Les parents exercent en commun l'autorité parentale quel que soit leur statut, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés. C'est le principe de « coparentalité » ou d'exercice conjoint de l'autorité parentale. L'article 372-2 du Code civil permet à un parent de faire seul un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre parent étant présumé.

Ainsi, l'inscription aux accueils de loisirs et séjours peut être effectuée par un seul parent.

Toutefois, il est important que les documents à remplir lors de l'inscription indique l'adresse et numéro de téléphone des deux parents. Si un des parents refuse de donner les coordonnées de l'autre parent, le Centre Social pourra rappeler les principes de l'autorité parentale.

Un seul dossier est à établir par famille. Une seule facture est établie. La facture sera adressée à la personne déterminée sur le dossier et qui a effectué l'inscription.

Inscriptions aux activités

Toutes les fiches d'activités sont à télécharger sur le site du centre social www.centre-social-rural-lamorlaye.org puis **enfance** et rubrique suivant vos besoins **accueils périscolaires -mercredis loisirs ou vacances (commune de Lamorlaye)** et à retourner soit par mail en PDF – christine.boisteux@centre-social-rural-lamorlaye.org, soit déposer le formulaire dans la boîte aux lettres situé à l'accueil.

✓ Périscolaire (avant et après l'école)

Une fiche planning est à télécharger sur le site du Centre Social afin de déterminer vos besoins en amont **et à retourner avec le dossier d'inscription**. Cette fiche est modifiable à tout moment par retour de mail au secrétariat enfance.

Si vous choisissez l'option à la présence, **il suffit chaque mois ou chaque semaine de nous faire parvenir un mail** avec vos besoins semaine en précisant matin et/ou soir ou après étude.

Si vos demandes sont de dernières minutes, vous pouvez faire un mail **au plus tard à 15h00 pour le soir**.

✓ Mercredi

Une fiche planning **par période est** à télécharger sur le site du Centre Social, avec **une date limite à respecter**.

- ✓ Période 1 (septembre – octobre 2026) inscription au plus tard le lundi 6 juillet 2026
- ✓ Période 2 (novembre – décembre 2026) inscription du 1^{er} au 12 octobre 2026
- ✓ Période 3 (janvier -février 2027) inscription du 1^{er} au 14 décembre 2026
- ✓ Période 4 (mars – avril 2027) inscription du 1^{er} au 15 février 2027
- ✓ Période 5 (mai – juin -juillet 2027) inscription du 1^{er} au 12 avril 2027

Toute inscription remise après la date limite sera traitée en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement.

Les conditions d'annulation d'un mercredi :

Les annulations de repas et d'inscriptions en centre de loisirs non signalées **avant le lundi 16h00** seront facturées.

✓ Vacances scolaires

Une fiche planning pour chaque période des vacances est à télécharger sur le site du Centre Social, avec **une date limite à respecter**. Les dates sont communiquées précédemment. Toute inscription remise après la date limite sera traitée en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement. **Cette fiche d'inscription est obligatoire pour valider l'inscription de votre enfant.**

✓ **Vacances de la Toussaint :**

Du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026

Inscription du 21 septembre 2026 au 1^{er} octobre 2026

✓ **Vacances de Noël :**

Du lundi 21 décembre 2026 au jeudi 24 décembre 2026

Inscription du 23 novembre 2026 au 3 décembre 2026

✓ **Vacances d'hiver :**

Du lundi 22 février 2027 au vendredi 5 mars 2027

Inscription du 25 janvier 2027 au 3 février 2027

✓ **Vacances de printemps :**

Du lundi 19 avril 2027 au vendredi 30 avril 2027

Inscription du 22 mars 2027 au 1 avril 2027

Les conditions d'annulation d'une journée en accueil de loisirs

Selon les modalités de fonctionnement de notre prestataire de restauration, l'annulation doit nous parvenir suivant les dates ci-dessous. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.

- Le jeudi midi au plus tard pour les lundis
- Le vendredi midi au plus tard pour les mardis
- Le lundi midi au plus tard pour les mercredis
- Le mardi midi au plus tard pour les jeudis
- Le mercredi midi au plus tard pour les vendredis

Horaires et fonctionnement

L'Accueil Collectif de Mineurs est ouvert à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

✓ Mercredis et Vacances

C'est un accueil où l'enfant participe à des activités autour d'un thème proposé par l'équipe d'animation et en fonction des besoins de l'enfant.

Les objectifs pédagogiques principaux de ces accueils sont :

- ✓ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la coopération
- ✓ Favoriser la prise de responsabilité des enfants et développer leur autonomie
- ✓ Favoriser le respect du rythme de l'enfant
- ✓ Favoriser l'ouverture culturelle et la pratique d'activités innovantes et variées adaptées aux besoins et attentes des enfants.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h00 à 19h30. Les enfants sont accueillis soit en journée complète, soit en demi-journée, avec ou sans repas. Les temps d'accueil des enfants sont définis comme suit :

- ✓ De 7h00 à 9h00 (péri loisirs)
- ✓ De 9h00 à 17h (journée)
- ✓ De 9h00 à 12h00 (demi-journée) - 13h30 (demi-journée avec repas)
- ✓ De 13h30 à 17h00 (demi-journée)
- ✓ De 17h00 à 19h30 (péri loisirs)

Vous pouvez déposer votre enfant en journée de Centre de loisirs **à partir de 9h00 et ce jusqu'à 9h45** et vous pouvez récupérer votre enfant **à partir de 16h30 jusqu'à 17h00**. En dehors de ces horaires le péri-loisirs vous sera facturé. **Il est impossible d'arriver à 12h00 pour le déjeuner.**

Pour les enfants dont la demi-journée s'arrête après le repas, les familles doivent impérativement venir les chercher à 13h30, au-delà de cet horaire la journée entière sera facturée.

Les activités peuvent également se faire en extérieur sur la commune de Lamorlaye (Stade Marie Marvingt, Plein soleil etc....).

Des sorties hors communes nécessitant un transport en commun peuvent être organisées dans le cadre des mercredis et vacances scolaires. Seuls les enfants autorisés à utiliser les transports participent à la sortie. Pour les enfants non autorisés, ils ne pourront pas être accueillis au Centre.

Une feuille d'émargement sera à signer le soir au départ de votre enfant.

Présence des enfants :

Afin de garder une cohérence pédagogique dans la continuité de l'Accueil et du fonctionnement, les enfants inscrits en journée ne peuvent quitter le Centre et y revenir.

Le respect des horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs est indispensable pour son bon fonctionnement. Si vous souhaitez récupérer **de façon exceptionnelle** votre enfant dans l'après-midi, il est souhaitable de vérifier auprès du Centre Social Rural que les enfants ne sont pas en sortie dans la commune (ex : parc du château...).

Restauration collective :

Les repas sont pris au restaurant scolaire du Groupe Nord. L'entreprise SODEXO fournit les repas du déjeuner, ils apparaissent sur la facture mensuelle. Un onglet « restauration » est à compléter dans le dossier d'inscription.

✓ Péri scolaire

Cet accueil concerne les enfants scolarisés sur la commune de Lamorlaye, de la maternelle au CM2

Les objectifs pédagogiques principaux du péri scolaire :

- ✓ Promouvoir un accueil de qualité favorisant la communication avec les familles et les enfants
- ✓ Permettre à l'enfant de gérer son temps et d'organiser son activité à son rythme.

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30.

Le matin :

Ouverture du service à 7h00, votre enfant peut arriver jusqu'à 8h20 (dernier délai). Il sera emmené à son école par l'équipe d'animation.

- ✓ **Pour les enfants scolarisés à l'école ST EXUPERY** (groupe Sud) le trajet des enfants se fait en minibus ou à pied selon les conditions climatiques.
- ✓ **Pour les enfants scolarisés à l'école Marie MARVINGT** (groupe Nord), ceux-ci sont conduits à pied par l'équipe d'animation.

Le soir :

Les enfants en maternelle sont repris à 16h30 par l'équipe d'animation directement dans les classes.

Les enfants en élémentaire à 16h30 ou 18h00 (après l'étude) sont repris par l'équipe d'animation dans la cour de l'école.

- ✓ **Pour les enfants scolarisés à l'école ST EXUPERY** (groupe Nord) le retour se fait en minibus ou à pied selon les conditions climatiques.
- ✓ **Pour les enfants scolarisés à l'école Marie MARVINGT** (groupe Sud) le retour se fait à pied.

Une feuille d'émargement sera à signer le soir au départ de votre enfant. **Fermeture du Centre Social à 19h30.**

Absences et retards péri scolaire

- ✓ **En cas d'absence de votre enfant à 16h30 ou à 18h00** (maladie, récupération de votre enfant à l'école par vos soins, sortie scolaire, etc...), **il est impératif de prévenir le Centre Social**, soit par mail, soit par téléphone **avant 15h00.**
- ✓ Si vous ne pouvez pas prévenir avant 15h00, **vous devez prévenir directement l'animateur en charge de votre enfant** à la sortie de l'école.

- ✓ **En cas de retards réitérés**, l'association se rapprochera de la famille afin que celle-ci puisse trouver une solution. Le soir en cas de retard, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation au **06.95.66.79.03** pour rassurer l'enfant et permettre à l'équipe de s'organiser.

Tarification et paiement

✓ **Tarification**

Le tarif est calculé en fonction des revenus relevés à partir de votre numéro d'allocataire à la **Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**. Le montant de ressources indiqué est pris en compte.

Si votre compte CAF de l'Oise n'est pas ouvert, sera prise à défaut votre feuille d'imposition N-2. Sont pris en compte les montants des salaires bruts avant tous les abattements fiscaux + autres natures des ressources à déclarer. **Mise à jour des quotients le 1^{er} janvier de chaque année**. Dans ce cas, il est nécessaire de nous fournir la copie de votre feuille d'imposition chaque début d'année civile

Si une famille ne transmet pas les éléments nécessaires ou ne souhaite pas communiquer ses revenus, le tarif maximal sera automatiquement appliqué.

Le prix du repas est un prix fixe imposé par la société SODEXO, ce tarif peut être modifiable suivant le prix de cantine modifié par notre prestataire. Dans ce cas le centre social vous informe de ce changement de tarification.

✓ **Tableau de calcul**

Pour les enfants résidant à Lamorlaye, vous devez vous référer au tableau 1 pour le périscolaire et au tableau 2 pour les mercredis et vacances.

Pour les enfants résidant hors commune mais scolarisés à Lamorlaye vous devez vous référer au tableau 3 pour le périscolaire et au tableau 4 pour les mercredis et vacances.

✓ **Facturation**

Pour les mercredis, les annulations de repas et d'inscriptions en centre de loisirs non signalées **avant le lundi 16h00** seront facturées.

Pour les vacances scolaires, seules les présences réalisées seront facturées. Sauf pour le repas si celui-ci n'est pas annulé dans le délai indiqué, celui-ci sera facturé.

- Le vendredi midi au plus tard pour les lundis et mardis
- Le lundi midi au plus tard pour les mercredis
- Le mardi midi au plus tard pour les jeudis
- Le mercredi midi au plus tard pour les vendredis

Pour le périscolaire, si l'enfant est à la présence, seule la présence effective est comptabilisée. Pour les enfants au forfait, la déduction se fera si l'absence est égale ou supérieure à une semaine.

Les tarifs du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{èmes} enfants indiqués dans le tableau sont appliqués dès lors qu'un ou plusieurs enfants de la même famille fréquentent le service ACM.

Sauf opposition, les factures sont envoyées automatiquement au format dématérialisé (par courriel chaque mois) à la personne indiquée dans le dossier d'inscription.

Une facture acquittée peut être délivrée sur demande, ainsi qu'une attestation de paiement après encaissement du règlement.

Le Centre Social ne délivre pas d'attestation de frais de garde annuelle.

✓ **Moyens de paiement**

Les factures doivent être réglées dès réception, ou au plus tard, à la fin du mois de facturation. Le paiement peut s'effectuer en espèce, par chèque (avec le n° de facture au dos) ou par virement (indiquer n° de facture dans le libellé ou votre nom).

- ✓ **Les chèques CESU sont acceptés uniquement sur les périodes périscolaires** (*journées écoles et mercredis*). Les e-cesu sont acceptés pour cela il suffit de contacter le secrétariat enfance qui vous transmettra les codes et les explications sur vos acceptations de paiement via le site.
- ✓ Les chèques vacances ANCV sont acceptés uniquement sur les périodes de vacances scolaires.

<u>Nos coordonnées bancaires :</u>

IBAN : FR76 1870 6000 0008 4422 0016 266 - BIC : AGRIFRPP887
--

En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat enfance pour que nous trouvions ensemble une solution. À défaut, en cas de retard de paiement, une procédure de relance est mise en place.

Tableau 1

Tarif périscolaire pour les enfants scolarisés et domiciliés à Lamorlaye

Tranche de revenus		Tarif à la présence matins et/ou soirs de 7h00 à 9h00 et/ou de 16h30 à 19h30 Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi			Forfait mensuel matins ou soirs de 7h00 à 9h00 et/ou de 16h30 à 19h30 Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi			Forfait mensuel matins et soirs de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30 Lundi - mardi - jeudi - vendredi			Tarif à la présence après étude 18h00 - 19h30		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	2,18 €	1,96 €	1,85 €	26,16 €	23,52 €	22,20 €	52,32 €	47,04 €	44,40 €			
1282	1372	4,36 €	3,92 €	3,71 €	52,32 €	47,04 €	44,52 €	104,64 €	94,08 €	89,04 €	1,23 €	0,90 €	0,74 €
1373	1524	4,49 €	4,04 €	3,82 €	53,88 €	48,48 €	45,84 €	107,76 €	96,96 €	91,68 €	1,33 €	0,99 €	0,82 €
1525	1677	4,62 €	4,16 €	3,92 €	55,44 €	49,92 €	47,04 €	110,88 €	99,84 €	94,08 €	1,43 €	1,08 €	0,90 €
1678	1829	4,75 €	4,27 €	4,04 €	57,00 €	51,24 €	48,48 €	114,00 €	102,48 €	96,96 €	1,53 €	1,17 €	0,98 €
1830	1982	4,88 €	4,39 €	4,15 €	58,56 €	52,68 €	49,80 €	117,12 €	105,36 €	99,60 €	1,62 €	1,25 €	1,07 €
1983	2134	5,01 €	4,51 €	4,26 €	60,12 €	54,12 €	51,12 €	120,24 €	108,24 €	102,24 €	1,72 €	1,34 €	1,16 €
2135	2287	5,14 €	4,63 €	4,37 €	61,68 €	55,56 €	52,44 €	123,36 €	111,12 €	104,88 €	1,82 €	1,43 €	1,23 €
2288	2439	5,25 €	4,75 €	4,48 €	63,00 €	57,00 €	53,76 €	126,00 €	114,00 €	107,52 €	1,92 €	1,52 €	1,32 €
2440	2592	5,41 €	4,86 €	4,60 €	64,92 €	58,32 €	55,20 €	129,84 €	116,64 €	110,40 €	2,02 €	1,60 €	1,41 €
2593	2744	5,54 €	4,98 €	4,71 €	66,48 €	59,76 €	56,52 €	132,96 €	119,52 €	113,04 €	2,11 €	1,69 €	1,48 €
2745	2897	5,67 €	5,10 €	4,82 €	68,04 €	61,20 €	57,84 €	136,08 €	122,40 €	115,68 €	2,21 €	1,79 €	1,57 €
2898	3049	5,80 €	5,22 €	4,93 €	69,60 €	62,64 €	59,16 €	139,20 €	125,28 €	118,32 €	2,31 €	1,86 €	1,66 €
3050	3201	5,93 €	5,34 €	5,04 €	71,16 €	64,08 €	60,48 €	142,32 €	128,16 €	120,96 €	2,41 €	1,96 €	1,73 €
3202	3354	6,06 €	5,45 €	5,16 €	72,72 €	65,40 €	61,92 €	145,44 €	130,80 €	123,84 €	2,51 €	2,05 €	1,82 €
3355	3506	6,19 €	5,57 €	5,26 €	74,28 €	66,84 €	63,12 €	148,56 €	133,68 €	126,24 €	2,61 €	2,14 €	1,91 €
3507	3659	6,32 €	5,69 €	5,37 €	75,84 €	68,28 €	64,44 €	151,68 €	136,56 €	128,88 €	2,70 €	2,22 €	1,98 €
3660	3811	6,45 €	5,81 €	5,48 €	77,40 €	69,72 €	65,76 €	154,80 €	139,44 €	131,52 €	2,80 €	2,31 €	2,07 €
3812	3964	6,58 €	5,93 €	5,59 €	78,96 €	71,16 €	67,08 €	157,92 €	142,32 €	134,16 €	2,90 €	2,40 €	2,16 €
3965	4116	6,71 €	6,04 €	5,71 €	80,52 €	72,48 €	68,52 €	161,04 €	144,96 €	137,04 €	3,00 €	2,49 €	2,23 €
4117	4269	6,85 €	6,16 €	5,82 €	82,20 €	73,92 €	69,84 €	164,40 €	147,84 €	139,68 €	3,10 €	2,57 €	2,32 €
4270	4421	6,98 €	6,28 €	5,93 €	83,76 €	75,36 €	71,16 €	167,52 €	150,72 €	142,32 €	3,19 €	2,67 €	2,41 €
4422	4573	7,11 €	6,40 €	6,04 €	85,32 €	76,80 €	72,48 €	170,64 €	153,60 €	144,96 €	3,29 €	2,76 €	2,49 €
4574	4726	7,24 €	6,52 €	6,15 €	86,88 €	78,24 €	73,80 €	173,76 €	156,48 €	147,60 €	3,39 €	2,84 €	2,57 €
4727	4878	7,37 €	6,63 €	6,27 €	88,44 €	79,56 €	75,24 €	176,88 €	159,12 €	150,48 €	3,49 €	2,93 €	2,65 €
4879	5031	7,50 €	6,75 €	6,38 €	90,00 €	81,00 €	76,56 €	180,00 €	162,00 €	153,12 €	3,59 €	3,02 €	2,74 €
5032	5183	7,63 €	6,87 €	6,49 €	91,56 €	82,44 €	77,88 €	183,12 €	164,88 €	155,76 €	3,68 €	3,11 €	2,82 €
5184	5336	7,76 €	6,99 €	6,59 €	93,12 €	83,88 €	79,08 €	186,24 €	167,76 €	158,16 €	3,78 €	3,19 €	2,90 €
5337	5488	8,02 €	7,22 €	6,82 €	96,24 €	86,64 €	81,84 €	192,48 €	173,28 €	163,68 €	3,98 €	3,37 €	3,07 €
5489 et plus		8,15 €	7,34 €	6,93 €	97,80 €	88,08 €	83,16 €	195,60 €	176,16 €	166,32 €	4,08 €	3,46 €	3,15 €

Tableau 2

Tarif mercredis et vacances pour les enfants scolarisés et domiciliés à Lamorlaye

Tranche de revenus		Tarif à la présence matins et/ou soirs de 7h00 à 9h00 et/ou de 17h00 à 19h30			Tarif journée de 9h00 à 17h00 sans repas			Tarif 1/2 journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	2,18 €	1,96 €	1,85 €	4,36 €	3,92 €	3,70 €	2,18 €	1,96 €	1,85 €
1282	1372	4,36 €	3,92 €	3,71 €	8,72 €	7,84 €	7,42 €	4,36 €	3,92 €	3,71 €
1373	1524	4,49 €	4,04 €	3,82 €	8,98 €	8,08 €	7,64 €	4,49 €	4,04 €	3,82 €
1525	1677	4,62 €	4,16 €	3,92 €	9,24 €	8,32 €	7,84 €	4,62 €	4,16 €	3,92 €
1678	1829	4,75 €	4,27 €	4,04 €	9,50 €	8,54 €	8,08 €	4,75 €	4,27 €	4,04 €
1830	1982	4,88 €	4,39 €	4,15 €	9,76 €	8,78 €	8,30 €	4,88 €	4,39 €	4,15 €
1983	2134	5,01 €	4,51 €	4,26 €	10,02 €	9,02 €	8,52 €	5,01 €	4,51 €	4,26 €
2135	2287	5,14 €	4,63 €	4,37 €	10,28 €	9,26 €	8,74 €	5,14 €	4,63 €	4,37 €
2288	2439	5,25 €	4,75 €	4,48 €	10,50 €	9,50 €	8,96 €	5,25 €	4,75 €	4,48 €
2440	2592	5,41 €	4,86 €	4,60 €	10,82 €	9,72 €	9,20 €	5,41 €	4,86 €	4,60 €
2593	2744	5,54 €	4,98 €	4,71 €	11,08 €	9,96 €	9,42 €	5,54 €	4,98 €	4,71 €
2745	2897	5,67 €	5,10 €	4,82 €	11,34 €	10,20 €	9,64 €	5,67 €	5,10 €	4,82 €
2898	3049	5,80 €	5,22 €	4,93 €	11,60 €	10,44 €	9,86 €	5,80 €	5,22 €	4,93 €
3050	3201	5,93 €	5,34 €	5,04 €	11,86 €	10,68 €	10,08 €	5,93 €	5,34 €	5,04 €
3202	3354	6,06 €	5,45 €	5,16 €	12,12 €	10,90 €	10,32 €	6,06 €	5,45 €	5,16 €
3355	3506	6,19 €	5,57 €	5,26 €	12,38 €	11,14 €	10,52 €	6,19 €	5,57 €	5,26 €
3507	3659	6,32 €	5,69 €	5,37 €	12,64 €	11,38 €	10,74 €	6,32 €	5,69 €	5,37 €
3660	3811	6,45 €	5,81 €	5,48 €	12,90 €	11,62 €	10,96 €	6,45 €	5,81 €	5,48 €
3812	3964	6,58 €	5,93 €	5,59 €	13,16 €	11,86 €	11,18 €	6,58 €	5,93 €	5,59 €
3965	4116	6,71 €	6,04 €	5,71 €	13,42 €	12,08 €	11,42 €	6,71 €	6,04 €	5,71 €
4117	4269	6,85 €	6,16 €	5,82 €	13,70 €	12,32 €	11,64 €	6,85 €	6,16 €	5,82 €
4270	4421	6,98 €	6,28 €	5,93 €	13,96 €	12,56 €	11,86 €	6,98 €	6,28 €	5,93 €
4422	4573	7,11 €	6,40 €	6,04 €	14,22 €	12,80 €	12,08 €	7,11 €	6,40 €	6,04 €
4574	4726	7,24 €	6,52 €	6,15 €	14,48 €	13,04 €	12,30 €	7,24 €	6,52 €	6,15 €
4727	4878	7,37 €	6,63 €	6,27 €	14,74 €	13,26 €	12,54 €	7,37 €	6,63 €	6,27 €
4879	5031	7,50 €	6,75 €	6,38 €	15,00 €	13,50 €	12,76 €	7,50 €	6,75 €	6,38 €
5032	5183	7,63 €	6,87 €	6,49 €	15,26 €	13,74 €	12,98 €	7,63 €	6,87 €	6,49 €
5184	5336	7,76 €	6,99 €	6,59 €	15,52 €	13,98 €	13,18 €	7,76 €	6,99 €	6,59 €
5337	5488	8,02 €	7,22 €	6,82 €	16,04 €	14,44 €	13,64 €	8,02 €	7,22 €	6,82 €
5489 et plus		8,15 €	7,34 €	6,93 €	16,30 €	14,68 €	13,86 €	8,15 €	7,34 €	6,93 €

Au 1^{ER} Octobre 2026

Prix du repas pour un enfant en maternelle est de 4.81€ et pour un enfant en élémentaire 5.19€. Ce tarif peut être modifiable suivant le prix de cantine modifié par notre prestataire.

Tableau 3

Tarif périscolaire pour les enfants scolarisés à Lamorlaye et domiciliés Hors commune.

Tranche de revenus		Tarif à la présence matins et/ou soirs de 7h00 à 9h00 et/ou de 16h30 à 19h30 Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi			Forfait mensuel matins ou soirs de 7h00 à 9h00 et/ou de 16h30 à 19h30 lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi			Forfait mensuel matins et soirs de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30 lundi - mardi - jeudi - vendredi			Tarif à la présence après étude 18h00 - 19h30		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	2,62 €	2,35 €	2,22 €	31,39 €	28,25 €	26,68 €	62,78 €	56,51 €	53,37 €			
1282	1372	5,23 €	4,71 €	4,45 €	62,78 €	56,51 €	53,37 €	125,57 €	113,01 €	106,73 €	2,65 €	2,35 €	2,22 €
1373	1524	5,38 €	4,85 €	4,58 €	64,62 €	58,21 €	54,94 €	129,23 €	116,41 €	109,87 €	2,69 €	2,42 €	2,29 €
1525	1677	5,55 €	4,99 €	4,71 €	66,58 €	59,91 €	56,51 €	133,15 €	119,81 €	113,01 €	2,77 €	2,50 €	2,35 €
1678	1829	5,70 €	5,13 €	4,85 €	68,41 €	61,61 €	58,21 €	136,82 €	123,21 €	116,41 €	2,86 €	2,56 €	2,42 €
1830	1982	5,86 €	5,28 €	4,98 €	70,37 €	63,31 €	59,78 €	140,74 €	126,61 €	119,55 €	2,93 €	2,64 €	2,49 €
1983	2134	6,02 €	5,42 €	5,11 €	72,20 €	65,01 €	61,35 €	144,40 €	130,02 €	122,69 €	3,01 €	2,70 €	2,56 €
2135	2287	6,17 €	5,56 €	5,24 €	74,03 €	66,71 €	62,91 €	148,07 €	133,42 €	125,83 €	3,08 €	2,78 €	2,63 €
2288	2439	6,33 €	5,70 €	5,38 €	75,99 €	68,41 €	64,62 €	151,99 €	136,82 €	129,23 €	3,16 €	2,84 €	2,69 €
2440	2592	6,49 €	5,84 €	5,52 €	77,83 €	70,11 €	66,18 €	155,65 €	140,22 €	132,37 €	3,25 €	2,92 €	2,76 €
2593	2744	6,65 €	5,98 €	5,65 €	79,79 €	71,81 €	67,75 €	159,58 €	143,62 €	135,51 €	3,32 €	2,99 €	2,82 €
2745	2897	6,80 €	6,13 €	5,78 €	81,62 €	73,51 €	69,32 €	163,24 €	147,02 €	138,65 €	3,40 €	3,06 €	2,89 €
2898	3049	6,95 €	6,27 €	5,92 €	83,45 €	75,21 €	71,02 €	166,90 €	150,42 €	142,05 €	3,48 €	3,13 €	2,95 €
3050	3201	7,12 €	6,41 €	6,05 €	85,41 €	76,91 €	72,59 €	170,82 €	153,82 €	145,19 €	3,65 €	3,20 €	3,02 €
3202	3354	7,27 €	6,54 €	6,18 €	87,24 €	78,48 €	74,16 €	174,49 €	156,96 €	148,33 €	3,64 €	3,27 €	3,10 €
3355	3506	7,43 €	6,68 €	6,31 €	89,21 €	80,18 €	75,73 €	178,41 €	160,36 €	151,47 €	3,72 €	3,35 €	3,16 €
3507	3659	7,59 €	6,82 €	6,45 €	91,04 €	81,88 €	77,43 €	182,07 €	163,76 €	154,87 €	3,79 €	3,41 €	3,23 €
3660	3811	7,74 €	6,97 €	6,58 €	92,87 €	83,58 €	79,00 €	185,74 €	167,16 €	158,01 €	3,87 €	3,49 €	3,29 €
3812	3964	7,90 €	7,11 €	6,71 €	94,83 €	85,28 €	80,57 €	189,66 €	170,56 €	161,15 €	3,95 €	3,55 €	3,36 €
3965	4116	8,06 €	7,25 €	6,85 €	96,66 €	86,98 €	82,14 €	193,32 €	173,96 €	164,28 €	4,03 €	3,63 €	3,42 €
4117	4269	8,22 €	7,39 €	6,99 €	98,62 €	88,68 €	83,84 €	197,25 €	177,36 €	167,69 €	4,11 €	3,70 €	3,49 €
4270	4421	8,37 €	7,53 €	7,12 €	100,45 €	90,38 €	85,41 €	200,91 €	180,77 €	170,82 €	4,19 €	3,77 €	3,55 €
4422	4573	8,52 €	7,67 €	7,25 €	102,29 €	92,08 €	86,98 €	204,57 €	184,17 €	173,96 €	4,26 €	3,84 €	3,63 €
4574	4726	8,69 €	7,82 €	7,38 €	104,25 €	93,78 €	88,55 €	208,50 €	187,57 €	177,10 €	4,34 €	3,91 €	3,70 €
4727	4878	8,84 €	7,96 €	7,52 €	106,08 €	95,48 €	90,25 €	212,16 €	190,97 €	180,50 €	4,43 €	3,98 €	3,76 €
4879	5031	9,00 €	8,10 €	7,65 €	108,04 €	97,18 €	91,82 €	216,08 €	194,37 €	183,64 €	4,50 €	4,05 €	3,83 €
5032	5183	9,16 €	8,24 €	7,78 €	109,87 €	98,88 €	93,39 €	219,74 €	197,77 €	186,78 €	4,58 €	4,12 €	3,89 €
5184	5336	9,31 €	8,38 €	7,91 €	111,70 €	100,59 €	94,96 €	223,41 €	201,17 €	189,92 €	4,65 €	4,19 €	3,96 €
5337	5488	9,62 €	8,67 €	8,19 €	115,50 €	103,99 €	98,23 €	230,99 €	207,97 €	196,46 €	4,82 €	4,33 €	4,09 €
5489 et plus		9,79 €	8,81 €	8,32 €	117,46 €	105,69 €	99,80 €	234,92 €	211,37 €	199,60 €	4,89 €	4,40 €	4,15 €

Tableau 4

Tarif mercredis et vacances pour les enfants scolarisés à Lamorlaye et domiciliés hors commune.

Tranche de revenus		Tarif à la présence matins et/ou soirs de 7h00 à 9h00 et/ou de 17h00 à 19h30			Tarif journée de 9h00 à 17h00 sans repas			Tarif 1/2 journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	2,62 €	2,35 €	2,22 €	5,23 €	4,71 €	4,45 €	2,62 €	2,35 €	2,22 €
1282	1372	5,23 €	4,71 €	4,45 €	10,46 €	9,42 €	8,89 €	5,23 €	4,71 €	4,45 €
1373	1524	5,38 €	4,85 €	4,58 €	10,77 €	9,70 €	9,16 €	5,38 €	4,85 €	4,58 €
1525	1677	5,55 €	4,99 €	4,71 €	11,10 €	9,98 €	9,42 €	5,55 €	4,99 €	4,71 €
1678	1829	5,70 €	5,13 €	4,85 €	11,40 €	10,27 €	9,70 €	5,70 €	5,13 €	4,85 €
1830	1982	5,86 €	5,28 €	4,98 €	11,73 €	10,55 €	9,96 €	5,86 €	5,28 €	4,98 €
1983	2134	6,02 €	5,42 €	5,11 €	12,03 €	10,83 €	10,22 €	6,02 €	5,42 €	5,11 €
2135	2287	6,17 €	5,56 €	5,24 €	12,34 €	11,12 €	10,49 €	6,17 €	5,56 €	5,24 €
2288	2439	6,33 €	5,70 €	5,38 €	12,67 €	11,40 €	10,77 €	6,33 €	5,70 €	5,38 €
2440	2592	6,49 €	5,84 €	5,52 €	12,97 €	11,68 €	11,03 €	6,49 €	5,84 €	5,52 €
2593	2744	6,65 €	5,98 €	5,65 €	13,30 €	11,97 €	11,29 €	6,65 €	5,98 €	5,65 €
2745	2897	6,80 €	6,13 €	5,78 €	13,60 €	12,25 €	11,55 €	6,80 €	6,13 €	5,78 €
2898	3049	6,95 €	6,27 €	5,92 €	13,91 €	12,54 €	11,84 €	6,95 €	6,27 €	5,92 €
3050	3201	7,12 €	6,41 €	6,05 €	14,24 €	12,82 €	12,10 €	7,12 €	6,41 €	6,05 €
3202	3354	7,27 €	6,54 €	6,18 €	14,54 €	13,08 €	12,36 €	7,27 €	6,54 €	6,18 €
3355	3506	7,43 €	6,68 €	6,31 €	14,87 €	13,36 €	12,62 €	7,43 €	6,68 €	6,31 €
3507	3659	7,59 €	6,82 €	6,45 €	15,17 €	13,65 €	12,91 €	7,59 €	6,82 €	6,45 €
3660	3811	7,74 €	6,97 €	6,58 €	15,48 €	13,93 €	13,17 €	7,74 €	6,97 €	6,58 €
3812	3964	7,90 €	7,11 €	6,71 €	15,81 €	14,21 €	13,43 €	7,90 €	7,11 €	6,71 €
3965	4116	8,06 €	7,25 €	6,85 €	16,11 €	14,50 €	13,69 €	8,06 €	7,25 €	6,85 €
4117	4269	8,22 €	7,39 €	6,99 €	16,44 €	14,78 €	13,97 €	8,22 €	7,39 €	6,99 €
4270	4421	8,37 €	7,53 €	7,12 €	16,74 €	15,06 €	14,24 €	8,37 €	7,53 €	7,12 €
4422	4573	8,52 €	7,67 €	7,25 €	17,05 €	15,35 €	14,50 €	8,52 €	7,67 €	7,25 €
4574	4726	8,69 €	7,82 €	7,38 €	17,37 €	15,63 €	14,76 €	8,69 €	7,82 €	7,38 €
4727	4878	8,84 €	7,96 €	7,52 €	17,68 €	15,91 €	15,04 €	8,84 €	7,96 €	7,52 €
4879	5031	9,00 €	8,10 €	7,65 €	18,01 €	16,20 €	15,30 €	9,00 €	8,10 €	7,65 €
5032	5183	9,16 €	8,24 €	7,78 €	18,31 €	16,48 €	15,57 €	9,16 €	8,24 €	7,78 €
5184	5336	9,31 €	8,38 €	7,91 €	18,62 €	16,76 €	15,83 €	9,31 €	8,38 €	7,91 €
5337	5488	9,62 €	8,67 €	8,19 €	19,25 €	17,33 €	16,37 €	9,62 €	8,67 €	8,19 €
5489 et plus		9,79 €	8,81 €	8,32 €	19,58 €	17,61 €	16,63 €	9,79 €	8,81 €	8,32 €

Au 1^{er} Octobre 2026

Prix du repas pour un enfant en maternelle est de 4.81€ et pour un enfant en élémentaire 5.19€. Ce tarif peut être modifiable suivant le prix de cantine modifié par notre prestataire.

Santé

La partie « renseignements médicaux » doit être obligatoirement remplie et signée. La copie des pages de vaccins à jour doit être jointe au dossier.

Les vaccins obligatoires sont :

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018 : Diphtérie, tétanos et poliomyélite

Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 : Diphtérie, tétanos et poliomyélite - Coqueluche - Rougeole-Oreillons-Rubéole (vaccin combiné ROR) - Haemophilus Influenza de type B - Hépatite B -Pneumocoque - Méningocoque de type C

Si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication

Le vaccin antitétanique ne peut faire l'objet d'un certificat.

Toute prise de médicament dans le Centre doit être signalée au responsable et ne peut se faire que sur présentation d'une ordonnance médicale.

Sans aucune indication écrite de votre part sur les difficultés de votre enfant, le Centre Social ne sera pas tenu pour responsable en cas de difficulté.

Si un enfant fait l'objet d'un **Projet d'Accueil Individualisé**, une copie doit être remise lors de l'inscription. Pour un bon fonctionnement, le responsable légal devra signaler tout changement arrivant en cours d'année.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de troubles du comportement dès l'instant où toutes les conditions garantissant un service de qualité sont réunies (bien-être et sécurité). Pour une meilleure intégration de votre enfant, **il est souhaitable de prendre rendez-vous pour définir ensemble des modalités d'accueil.**

Toutes difficultés de santé ou régime alimentaire particulier (allergies, maladies...) doivent y être signalés par écrit soit sur le dossier soit par un courrier joint à ce dossier.

En cas d'urgence, l'équipe du Centre doit joindre les services de secours (15) et prendre les dispositions nécessaires indiquées par le médecin du SAMU. Si, toutefois, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais médicaux pour assurer la prise en charge de votre enfant, les frais inhérents aux actes facturés seront à votre charge.

En cas de maladie de l'enfant et hors éviction, la fréquentation en collectivité n'est pas conseillée.

Sécurité

Les conditions d'arrivée :

À leur arrivée au Centre Social Rural, les enfants doivent être **impérativement accompagnés et présentés** à un animateur.

En cas de problème, la responsabilité du Centre Social Rural ne sera pas engagée si l'enfant se rend seul dans l'établissement.

Les conditions de départ :

Les enfants seront repris par les parents ou toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'autorisation parentale. Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation écrite.

Uniquement les enfants de plus de 10 ans peuvent être amenés à venir seuls ou quitter seuls le Centre Social en fonction des horaires indiqués. S'il s'agit d'accompagnateur mineur, seuls les membres de la fratrie peuvent récupérer un enfant avec l'accord des parents. L'autorisation peut être suspendue temporairement ou définitivement si l'animateur perçoit un danger à le laisser partir.

Une pièce d'identité sera alors demandée à la personne venant chercher pour la première fois un enfant.

En cas de problème, la responsabilité du Centre Social Rural ne sera pas engagée si l'enfant est parti seul à la demande des parents.

Comportement des enfants :

Tout comportement d'agressivité et de violence réitéré de la part de l'enfant fera l'objet d'un signalement aux parents et pourra aller jusqu'à l'éviction de l'enfant de l'accueil collectif de mineurs. Toute dégradation de matériel par l'enfant pourra faire l'objet d'une facturation à la famille.

Vêtements, objets

Les peluches, doudous, vêtements et sacs doivent être marqués au nom de l'enfant. Les jeux et tout objet personnel sont vivement déconseillés. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de ceux-ci. Il est conseillé de mettre aux enfants des vêtements adaptés aux activités de loisirs.

Obligations et responsabilités

Encadrement

La qualification et les taux d'encadrement de l'équipe d'animation sont conformes à la réglementation en vigueur. L'équipe d'animation est chargée du bon fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Des intervenants extérieurs peuvent intervenir de façon ponctuelle ou régulière pour des projets d'animation spécifiques.

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités ou animations de l'accueil collectif de mineurs, les enfants et les participants peuvent être filmés ou photographiés. Sauf avis contraire des parents, notifié dans la fiche d'inscription, ces images sont susceptibles d'être utilisées dans les divers supports servant à

l'association. Naturellement, l'association s'interdit l'utilisation de toute image pouvant porter préjudice à la dignité des personnes.

Assurance :

Le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs est couvert par l'assurance responsabilité civile du Centre Social Rural pour les accidents survenus dans le cadre des activités proposées.

Responsabilité des parents :

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans les cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il est de même s'il blessait un autre enfant.

Il est recommandé aux parents de souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile ».

Sécurité :

Il est interdit de se garer dans la cour du Centre Social.

Recours

En cas de litige concernant l'utilisation du service, la famille est invitée à se rapprocher de la direction du Centre Social Rural.

Approbation du règlement intérieur via l'inscription de votre enfant (Signature sur le dossier d'inscription de votre enfant)

Mémo à conserver

En cas de retard ou d'absence sur le périscolaire ou péri-loisirs : de 5h00 à 8h20 et de 18h00 à 19h30
06.95.66.79.03 (Attention on ne peut pas laisser de message sur le répondeur)

Le périscolaire maternelle de 7h00 à 8h20 et de 17h00 à 18h30 au **03.44.21.61.62**

Le périscolaire élémentaire de 7h00 à 8h20 et de 17h00 à 19h30 au **03.44.21.61.64**

Le secrétariat enfance de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 au **03.44.21.10.71**

Tous vos messages peuvent être envoyés par mail sur l'adresse suivante : christine.boisteux@centre-social-rural-lamorlaye.org